



## SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2024

Délibération n°13/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

**Date de convocation :** 27 février 2024.

**Membres présents :** messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Mesdames Martine PINVILLE, Nelly VERGEZ, Zalissa ZOUNGRANA.

**Membres absents ou excusés :** messieurs Michel CARTERET, Jérôme SOURISSEAU, Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Stéphanie GARCIA [Pouvoir à monsieur François BONNEAU].

**Membre consultatif présent :** monsieur Alain LEBRET.

**Membre consultatif absent ou excusé :** monsieur Andreas KOCH.

**Secrétaire de séance :** madame Nelly VERGEZ.

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice | 20 |
| Présents                       | 11 |
| Pouvoir[s]                     | 1  |
| Absent[s]                      | 9  |
| Votants                        | 12 |

### **Objet : Création et suppression d'emplois suite à avancements de grade au titre de l'année 2024 – Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 4 mars 2024 sur le projet de suppression d'emplois ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée la création de :

- un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 01/06/2024, au service Formation / Recherche ;
- un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 01/08/2024, au service Projets / Exploitation ;

Par ailleurs, il demande à l'assemblée de supprimer :

- un emploi d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 01/06/2024, au service Formation / Recherche ;
- un emploi de Rédacteur, à temps complet, à compter du 01/08/2024, au service Projets / Exploitation.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- adoptent cette proposition ;
- approuvent la modification du tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe ;
- décident d'inscrire les crédits correspondants ;
- autorisent monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire  
du fait de sa publication le 22 mars 2024  
et de sa transmission au  
représentant de l'Etat le 22 mars 2024  
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 22 mars 2024

Signé: Le Président

Le Président,  
Philippe BOUTY

